

## Politique relative au programme de certification des officiels

Date de mise en œuvre : ???

Date de modification : novembre 2005 (N° E.05)

### CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JUGES			
NIVEAU	POUR ATTEINDRE CE NIVEAU	POUR MAINTENIR CE NIVEAU	NIVEAU DE TOURNOI
1	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les officiels.	Être juge lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
2	Avoir été juge lors d'au moins cinq tournois.	Être juge lors d'au moins deux tournois par année	· Sanctionné · HRC · LCM
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir été juge lors d'au moins 15 tournois, c.-à-d., 10 tournois après l'atteinte du niveau 2</li> <li>· Passer l'examen sur les règlements de SNPC</li> <li>· Avoir participé à une clinique pour les officiels dans les cinq dernières années</li> <li>· Avoir été juge lors de cinq à six tournois sur une période de quatre ans</li> <li>· Avoir de l'expérience avec la technologie actuelle de contrôle de la vitesse lors d'une compétition à trois épreuves</li> <li>· Avoir été juge lors d'une compétition à trois épreuves dans l'année précédente</li> <li>· Suivre le programme complet de formation à domicile/clinique de SNPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Minimum de trois tournois par année</li> <li>· Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans</li> <li>· Avoir participé à une clinique dans les cinq dernières années</li> <li>· Suivre le programme complet de formation à domicile/clinique de SNPC</li> <li>· Tous les deux ans, être juge des trois épreuves d'au moins un tournoi important permettant l'homologation de records, et être juge lors de deux tournois sanctionnés par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> <li>· HRC</li> <li>· LCM</li> <li>· HRM</li> </ul>
INT	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir jugé lors des trois épreuves d'au moins cinq tournois permettant l'homologation de records lors des deux dernières années (au moins un par année)</li> <li>· Participer à une clinique nationale pour les officiels</li> <li>· Être un juge actif détenant une certification complète de niveau 3 (STJ)</li> <li>· Passer l'examen panaméricain de la IWSF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir été juge lors d'au moins un tournoi permettant l'homologation de records dans les deux dernières années et lors d'un tournoi sanctionné par année</li> <li>· Participer à des cliniques nationales pour les officiels tous les cinq ans</li> <li>· Satisfaire les exigences de la région panaméricaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> <li>· HRC</li> <li>· LCM</li> <li>· HRM</li> <li>· International</li> <li>· Championnats du monde</li> </ul>

\*\*\*\*\* NOTA :

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire d'enregistrement d'expérience (formulaire ROE) et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS**

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CALCULATEURS</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>POUR ATTEINDRE CE NIVEAU</b>	<b>POUR MAINTENIR CE NIVEAU</b>	<b>NIVEAU DE TOURNOI</b>
<b>1</b>	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les calculateurs	Être calculateur lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
<b>2</b>	Avoir été calculateur lors d'au moins cinq tournois	Être calculateur lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné · PRC (à titre d'assistant)
<b>3</b>	· Avoir été calculateur lors d'un total de 10 tournois, c.-à-d. 5 tournois après avoir passé le niveau 2 · Un minimum de trois tournois doivent être des tournois provinciaux (ou un échelon supérieur) · Passer l'examen sur les règlements de SNPC · Les tournois doivent avoir lieu à l'intérieur d'une période de quatre ans	· Deux tournois par année (en moyenne, pendant quatre ans) · Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans · Être calculateur lors d'au moins un tournoi provincial (ou plus)	· Sanctionné · HRC · LCM · HRM · International · Championnats du monde

\*\*\*\*\* NOTA :

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS**

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PILOTES</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>POUR ATTEINDRE CE NIVEAU</b>	<b>POUR MAINTENIR CE NIVEAU</b>	<b>NIVEAU DE TOURNOI</b>
<b>1</b>	Demander une évaluation de son organisme régional ou de SNPC et (ou) participer à une clinique provinciale pour les pilotes	Être pilote lors d'au moins un tournoi par année	· Sanctionné
<b>2</b>	· Avoir été pilote lors d'au moins cinq tournois sanctionnés de catégorie 1 · Avoir tiré un total cumulé d'au moins 25 skieurs lors des trois épreuves	· Être pilote lors d'au moins un tournoi par année · Tirer un total cumulé de 15 skieurs lors des trois épreuves sur une période de quatre ans	· Sanctionné · HRC
<b>3</b>	· Être un pilote actif de niveau 2 · Avoir piloté lors d'au moins 10 tournois sanctionnés de catégorie 1 · Avoir tiré un total cumulé d'au moins 50 skieurs lors des trois épreuves	· Être pilote lors de six tournois sur une période de quatre ans · Tirer un total de 30 skieurs lors des trois épreuves sur une	· Sanctionné · HRC · LCM · HRM

	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir passé l'examen sur les règlements de SNPC</li> <li>· Avoir participé à une clinique provinciale pour les pilotes</li> <li>· Avoir été pilote lors de six tournois sur une période de quatre ans</li> <li>· Avoir de l'expérience avec la technologie actuelle de contrôle de la vitesse lors des trois épreuves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· période de quatre ans</li> <li>· Avoir participé à une clinique provinciale pour les pilotes dans les cinq années précédentes</li> <li>· Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans</li> <li>· Être pilote lors de tournois provinciaux (ou un échelon supérieur) sur une période de quatre ans</li> </ul>	
<b>INT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Être un pilote actif de niveau 3 depuis au moins deux ans</li> <li>· Faire une demande écrite pour passer au niveau international et avoir une évaluation satisfaisante</li> <li>· Avoir été pilote lors des trois épreuves d'au moins deux événements de classement mondial sur une période de quatre ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Être pilote lors des trois épreuves d'au moins un tournoi sanctionné au cours de l'année précédente</li> <li>· Être pilote lors de huit tournois sur une période de quatre ans, dont au moins trois doivent être des tournois provinciaux, HRC ou d'un échelon supérieur</li> <li>· Recevoir une évaluation de niveau international satisfaisante tous les cinq ans</li> <li>· Passer l'examen sur les règlements de SNPC tous les cinq ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> <li>· PRC</li> <li>· LCM</li> <li>· PRM</li> <li>· International</li> <li>· Championnats du monde</li> </ul>

\*\*\*\*\* NOTA :

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.  
De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS**

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CONTRÔLEURS TECHNIQUES</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>POUR ATTEINDRE CE NIVEAU</b>	<b>POUR MAINTENIR CE NIVEAU</b>	<b>NIVEAU DE TOURNOI</b>
<b>S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Démontrer son aptitude à satisfaire les exigences</li> <li>· Demander/recevoir des recommandations du coordonnateur des officiels régionaux en matière d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Être contrôleur technique lors d'un tournoi sanctionné de SNPC par année</li> <li>· Obtenir des évaluations de rendement positives du coordonnateur des officiels régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> </ul>
<b>HR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Avoir été assistant du contrôleur technique lors d'au moins deux tournois permettant l'homologation de records</li> <li>· Participer à une clinique nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Être contrôleur technique lors d'un tournoi permettant l'homologation des records de SNPC sur une période de quatre ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> <li>· HRC</li> <li>· LCM</li> <li>· HRM</li> </ul>

	pour les contrôleurs techniques ou l'équivalent	· Obtenir des évaluations de rendement positives du coordonnateur des officiels régionaux	· International · Championnats du monde
--	---	---	--

\*\*\*\*\* NOTA :

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES OFFICIELS**

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CHEF DE COMPÉTITION</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>POUR ATTEINDRE CE NIVEAU</b>	<b>POUR MAINTENIR CE NIVEAU</b>	<b>NIVEAU DE TOURNOI</b>
<b>S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Demander et/ou obtenir une recommandation du coordonnateur des officiels régionaux</li> <li>· Avoir des évaluations de juge valides (peu importe le niveau) pour les trois dernières années</li> <li>· Démontrer son aptitude à satisfaire les exigences pour ce poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Agir à titre de chef de compétition lors d'au moins deux tournois sur une période de quatre ans</li> <li>· Recommandations positives du coordonnateur des officiels régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> </ul>
<b>HR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Agir à titre de juge d'épreuve lors de plusieurs tournois permettant l'homologation de records</li> <li>· Avoir passé une évaluation de juge de niveau 3 (minimum)</li> <li>· Avoir de l'expérience comme chef de compétition lors d'un événement sanctionné</li> <li>· Avoir participé à une clinique nationale pour les officiels au cours des trois années précédentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Clinique nationale pour les officiels tous les cinq ans</li> <li>· Demeurer actif à n'importe quel niveau lors de tournois permettant l'homologation de records et de tournois sanctionnés de SNPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Sanctionné</li> <li>· HRC</li> <li>· LCM</li> <li>· HRM</li> <li>· International</li> <li>· Championnats du monde</li> </ul>

\*\*\*\*\* NOTA :

Tous les quatre ans, les officiels de SNPC doivent présenter une demande de formulaire ROE et en faire parvenir une copie à leur coordonnateur des officiels régionaux.

De plus, pour passer au niveau suivant, les officiels doivent obtenir une recommandation de leur coordonnateur des officiels régionaux.

**Légende**

*Sanctionné* – Minimum catégorie 1, conformément au règlement 1.1

*HR* – Homologation des records

*HRC* – Homologation des records canadiens

*LCM* – Liste de classement mondial (homologation)

HRM – Homologation des records mondiaux  
International – Championnats de la IWSF ou l'équivalent

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION DES JUGES DE PLANCHE</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>POUR ATTEINDRE CE NIVEAU</b>	<b>POUR MAINTENIR CE NIVEAU</b>	<b>TOURNOIS</b>
Certification de niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la clinique pour les officiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être juge lors de deux tournois novices par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tournois novices</li> <li>Tournois provinciaux/nationaux (avec une expérience de cinq tournois novices et sous la supervision d'un juge de niveau 2 ou 3)</li> </ul>
Certification de niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaire tous les critères du niveau 1</li> <li>Avoir été juge lors d'un championnat national et de deux championnats provinciaux pendant quatre saisons sanctionnées par SNPC.</li> <li>Avoir jugé lors d'au moins six concours communautaires pendant deux saisons sanctionnées par SNPC/la WWA.</li> <li>Avoir au moins un an d'expérience au niveau 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être juge lors d'un tournoi provincial/national sur une période de deux ans</li> <li>Être juge lors de six tournois novices sur une période de deux ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tournois novices, provinciaux et nationaux (à titre de juge en chef)</li> </ul>
Certification de niveau 3 (INT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter tous les critères des niveaux 1 et 2</li> <li>Juger sous la supervision de deux juges en chef lors de trois événements nationaux, mondiaux ou coupes du monde</li> <li>Minimum de trois ans d'expérience aux niveaux 1 et 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être juge lors d'un tournoi mondial/Pro Tour par année</li> <li>Être juge lors d'un tournoi provincial/national par année</li> <li>Être juge lors d'un tournoi additionnel par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tournois novices, provinciaux, nationaux et mondiaux/Pro Tour</li> </ul>

**\*\* Un juge de planche est automatiquement pilote pour ce niveau ou pour un niveau inférieur. \*\***

